

LE DIRECTEUR DE L'IUT NICE COTE D'AZUR

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles D713-1 concernant l'IUT, L. 719-1, L.719-2, D. 719-1 et suivants,

VU les statuts de l'Université Côte d'Azur et ceux de l'IUT Nice Côte d'Azur,

VU le règlement intérieur de l'Université Côte d'Azur et ceux de l'IUT Nice Côte d'Azur,

VU l'arrêté n° 195/2017 du 12/10/2017 portant délégation aux Directeur.rices d'U.F.R., Ecoles et Instituts pour l'organisation des bureaux de vote,

VU le PV de proclamation des résultats concernant l'élection des membres du CINST en date du 31 janvier 2022,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Dans le cadre de l'élection du directeur par les membres du Conseil de l'Institut, qui aura lieu le **jeudi 29 juin 2023**, le bureau de vote listé est organisé comme suit :

Lieu du scrutin : NICE FABRON.....
Président du bureau de vote : Michel MANAGO.....
Assesseuse 1 : Lucile MASQUIN
Assesseuse 2 : Sophie DUPONT
Assesseuse 3 : Sabrina DELON

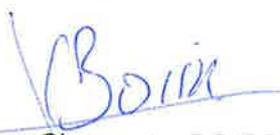
ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et des électrices par voie d'affichage.



Fait à Nice, le 20 juin 2023

Le Directeur de l'IUT Nice Côte d'Azur


Jean-Christophe BOISSE

